



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 13 mars 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Didier Guillaume installe le Conseil national de la restauration collective

Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, a installé aujourd'hui le Conseil national de la restauration collective (CNRC) et en a confié la présidence à Mireille Riou-Canals, Conseillère maître à la Cour des comptes. Instance privilégiée de concertation, le CNRC contribuera notamment à atteindre l'objectif un taux de 50 % des approvisionnements composés de produits biologiques, durables ou sous signes officiels de qualité, disposition inédite et concrète de la loi « Agriculture et Alimentation ».

La restauration collective a fait l'objet de nombreuses propositions au cours des Etats Généraux de l'Alimentation. Certaines d'entre elles, de nature législative, ont été adoptées dans la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (dite « loi Agriculture et Alimentation »).

Afin d'organiser la concertation entre acteurs concernés par ces mesures, le Gouvernement a décidé d'instituer le CNRC qui regroupe les pouvoirs publics et sept collègues d'acteurs impliqués dans la restauration collective. Cette instance aura pour mission première d'élaborer les textes réglementaires, de piloter leur mise en œuvre opérationnelle et d'accompagner les acteurs.

Parmi les missions confiées au CNRC figure notamment l'approvisionnement de la restauration collective, en produits durables ou de qualité, la qualité nutritionnelle des repas, l'information du consommateur ou encore l'éducation alimentaire.

La première séance du CNRC qui s'est tenue ce jour a été dédiée à l'examen des trois projets de décrets d'application de la Loi « Agriculture et Alimentation », notamment celui portant sur l'expérimentation d'un affichage obligatoire de la composition des menus en restauration collective.

Pour le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, Didier Guillaume, *« La réussite de nos ambitions en matière d'alimentation durable ne peut qu'être le fruit d'une action collective. Le CNRC doit désormais, en enclenchant une dynamique collective, permettre un déploiement opérationnel des orientations fixées par la loi « Agriculture et Alimentation ».*

Contacts presse

Service de presse de Didier Guillaume - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr